

Bulletin d'adhésion
2007 • 2008



Parents, participez activement à la vie scolaire de vos enfants

Adhérez à l'association locale affiliée à la PEEP

PEEP HÉLÈNE BOUCHER

COLLÈGE ET LYCÉE

75, cours de Vincennes

75020 PARIS

peephb@laposte.net

La PEEP à l'origine du mouvement des **P**arents d'**E**lèves de l'**E**nseignement **P**ublic

Rejoignez la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public qui regroupe 300 000 familles, force de propositions et d'actions dans le seul intérêt de vos enfants



● Nos valeurs

Des parents, comme vous,
à votre écoute, attentifs à l'intérêt
de chaque enfant, qui défendent
des valeurs communes :

- la primauté éducative des parents,
- la défense d'une école publique
et laïque de qualité,
- l'indépendance.

● L'engagement PEEP

Vous représenter là où les décisions
se prennent à l'Éducation nationale
et dans les collectivités territoriales :

- Conseil d'école,
- Conseil de classe,
- Conseil d'administration,
- Commission d'appel,
d'affectation,
- Commissions locales
de sécurité, restauration,
santé et prévention,

grâce à un réseau national
d'associations, de la maternelle
à l'université.

● Quelques unes de nos actions

- Participation au projet d'école ou d'établissement,
- Sécurité aux abords et à l'intérieur
de l'établissement,
- Restauration scolaire : amélioration de la qualité
des repas, aménagement péri-scolaire,
- Aides aux familles : bibliothèques (prêt de livres),
coopératives des fournitures, bourse
aux vêtements, aide aux devoirs,
- Forum des métiers, conseil à l'orientation,
- Médiation.

● Vos avantages

- Des informations
sur la vie scolaire,
- Un espace formation
à votre disposition,
- Des tarifs préférentiels :
 - sur les séjours linguistiques.
 - sur les assurances scolaires
PEEP/MMA.



La PEEP c'est aussi...



Dans l'enseignement agricole,
de la 4^e à l'école d'ingénieurs,
PEEP Agri vous guide et vous
informe.



Dans l'enseignement supérieur
PEEP Sup, présente dans toutes
les académies, vous informe sur
les aspects pratiques de l'accès
à l'enseignement supérieur
et participe à son évolution.

● Avec la PEEP soyez des parents bien informés

- En participant aux réunions
organisées par les parents PEEP
de votre association locale.
- En vous abonnant à LA VOIX
DES PARENTS, le magazine
de la Fédération PEEP.
- En allant sur le site
de la Fédération PEEP :
www.peep.asso.fr



Indépendance • action • communication • Représentation

Les données collectées sont susceptibles d'être communiquées à des tiers à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "informatique et liberté", chaque adhérent dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la PEEP. Il peut, en outre, s'opposer à la transmission des renseignements le concernant.



**Parce qu'à l'école aussi,
l'assurance est
indispensable,
protégez efficacement
votre enfant...**

... Ayez le réflexe PEEP/MMA

- ✓ pour profiter de l'expérience d'un partenariat de 27 ans,
- ✓ pour bénéficier d'une garantie plus complète face aux risques auxquels sont exposés vos enfants depuis les lunettes ou les appareils dentaires cassés, jusqu'à des accidents beaucoup plus graves,
- ✓ pour être assuré d'une aide précieuse, au moment où vous en avez besoin.

... Disposez d'une bonne assurance scolaire

- ✓ pour couvrir les accidents provoqués ou subis par votre enfant dans la cour de récréation ou aux abords de l'école,
- ✓ pour lui permettre de participer aux sorties et activités organisées par les établissements scolaires,
- ✓ pour être remboursé, si votre enfant se blesse seul, là où la garantie responsabilité civile ne suffit pas.

**Soyez prêts à faire face à toutes les situations
Choisissez la garantie qui vous convient**

FORMULE A

Garantie complète toute l'année 24 heures sur 24

cette garantie intervient durant :

- 1 le temps des activités scolaires (y compris classes de découvertes : neige, mer, nature...), sportives et socio-culturelles organisées par l'établissement scolaire auquel appartient l'élève assuré
- 2 le trajet aller-retour du domicile à l'établissement scolaire
- 3 à l'occasion des activités de la vie privée, toute l'année, 24 heures sur 24, comprenant la pratique de tous les sports usuels tels que ski, patinage, équitation, football, natation, tennis, judo, voile y compris à l'occasion de compétitions sportives
- 4 les séjours à l'étranger d'une durée inférieure à un 1 an.

FORMULE B

Garantie limitée "activités scolaires et trajet"

Cette formule couvre l'enfant uniquement pour les activités 1 et 2 y compris les stages ordonnés et contrôlés par les établissements, ainsi que le trajet aller-retour non détourné du domicile à l'établissement

Bénéficiez de nombreux avantages

✓ Des garanties étendues

Responsabilité civile, assistance, indemnités contractuelles, remise à niveau scolaire, vol du cartable, des manuels scolaires, de la mallette d'instruments professionnels, des vêtements personnels, y compris le racket sur le trajet domicile-école-domicile, sous réserve d'un dépôt de plainte. La protection juridique (recours et défense) est étendue à la prise en charge des frais pour les litiges nés dans l'environnement scolaire. En cas de problème, c'est pour vous l'assurance d'une aide immédiate, concrète et efficace

✓ Des tarifs compétitifs

Exclusivement réservés aux adhérents de nos associations, et toujours la gratuité à partir du 4^e enfant

✓ Un service de qualité

Un suivi personnalisé de tous les dossiers, grâce à une collaboration permanente entre la PEEP et les Mutuelles du Mans Assurances.

Risques Garantis

■ ELÈVE VICTIME D'ACCIDENT :

	B	A	A+
• remboursement des frais médicaux après intervention de la Sécurité Sociale et des Mutuelles complémentaires	300 % du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale		
• frais prescrits médicalement mais non remboursés par la Sécurité Sociale	75 €	75 €	100 €
• prothèse dentaire, par dent	250 €	300 €	400 €
• appareils d'orthodontie (bris ou perte)	400 €	400 €	500 €
• lunettes et lentilles (bris, perte ou vol)	170 €	200 €	300 €
• prothèse auditive (bris ou perte) par appareil	920 €	920 €	1 000 €
• frais de garde (du 9 ^e au 53 ^e jour)	15 €/jour	15 €/jour	15 €/jour
• frais de transports de l'élève provisoirement handicapé 12 €/jour, avec un plafond de	1 500 €	1 500 €	1 500 €
• frais de remise à niveau scolaire du 15 ^e jour jusqu'à la fin du 8 ^e mois avec un plafond de	1 220 €	1 525 €	2 500 €
• frais de recherche et de secours	1 000 €	2 000 €	4 000 €
• frais de rapatriement dans le cadre des activités scolaires	à concurrence des frais réels		
• ⁽¹⁾ décès, capital	5 000 €	5 000 €	5 000 €
• ⁽¹⁾ infirmité permanente, capital de base réductible en fonction du taux d'I.P.P.	60 000 €	100 000 €	200 000 €
<i>(les invalidités inférieures ou égales à 5 % ne sont pas indemnisées)</i>			

■ DOMMAGES AUX BIENS APPARTENANT À L'ÉLÈVE :

• vol par agression sur le trajet domicile-école et vol dans les établissements scolaires :			
- vêtements personnels	100 €	100 €	200 €
- manuels scolaires, mallette	100 €	100 €	200 €
- cartable et fournitures scolaires	100 €	100 €	200 €
- vélo	Exclu	170 €	320 €
- instrument de musique	Exclu	320 €	1 500 €
• dommages accidentels instruments de musique	Exclu	320 €	1 500 €
• dommages collision bicyclette avec un tiers identifié	Exclu	170 €	320 €

■ ASSISTANCE (ACCIDENT, MALADIE GRAVE DE L'ÉLÈVE) :

• rapatriement ou transport sanitaire de l'enfant blessé ou malade	frais réels	frais réels	frais réels
• transport et rapatriement du corps en cas de décès	frais réels	frais réels	frais réels
• frais annexes	310 €	310 €	500 €
• soins médicaux à l'étranger	3 820 €	3 820 €	4 600 €
• transports d'un membre de la famille	frais réels	frais réels	frais réels
• frais d'hôtel	25 €/jour maxi 250	25 €/jour maxi 250	30 €/jour maxi 500

■ ELÈVE RECONNU RESPONSABLE DE L'ACCIDENT :

• dommages corporels et immatériels en résultant	16 000 000 €	16 000 000 €	16 000 000 €
• dommages matériels	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €
• dommages causés par un élève stagiaire au matériel confié par l'entreprise d'accueil	15 250 € franchise 80 €	15 250 € franchise 80 €	23 000 € franchise 80 €

■ PROTECTION JURIDIQUE :

• recours et défense	illimité	illimité	illimité
• litiges survenant dans l'environnement scolaire	16 000 €	16 000 €	16 000 €
⁽¹⁾ garantie maximum 1 525 000 € en cas de sinistre collectif			

Formules

VOTRE GARANTIE PREND EFFET

le jour de la rentrée si la souscription intervient dans les 15 jours qui suivent ;
au-delà, le jour de réception de votre règlement à votre association locale.

B	A	A+
8 € par enfant limitée aux risques liés aux activités scolaires et au trajet domicile/ école/domicile	16 € par enfant garantie complète	22 € par enfant
24h/24, 7j/7, liée aux risques encourus par l'enfant dans toutes ses activités scolaires et extra-scolaires		